

QUESTIONNAIRE DES ADHÉRENTS DE LA CAPEB 71 AUX CANDIDATS

	Plutôt favorable	Partagé	Plutôt défavorable	Ne se prononce pas
1. Êtes-vous pour ou contre l'instauration du taux réduit de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation ?	x			
<p>La réduction de la TVA stimulerait l'activité dans le secteur du bâtiment, créant ainsi de nombreux emplois et dynamisant l'économie locale. Les artisans et les entreprises du bâtiment bénéficieraient d'un surcroît de commandes, favorisant leur développement et leur pérennité.</p>				
2. Êtes-vous pour ou contre une réforme du dispositif « RGE » pour le rendre plus accessible et moins coûteux pour les artisans pour bâtiment ?	x			
<p>Le label RGE est essentiel pour garantir la qualité des travaux de rénovation énergétique et pour permettre aux particuliers de bénéficier des aides financières de l'État. Toutefois, de nombreux artisans rencontrent des difficultés à obtenir ou à renouveler cette qualification, en raison de procédures complexes et de coûts élevés. Ces obstacles limitent le nombre d'entreprises qualifiées et, par conséquent, freinent la dynamique de la rénovation énergétique dans notre pays.</p>				
3. Êtes-vous pour ou contre une simplification de MaPrimeRénov' ?	x			
<p>Les démarches administratives actuelles sont souvent perçues comme lourdes et complexes. Une simplification des procédures, avec des formulaires plus accessibles et des délais de traitement réduits, encouragerait davantage d'artisans à se lancer dans la démarche de certification.</p>				
4. Êtes-vous pour ou contre une réforme des règles de la représentativité patronale et du dialogue social pour garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises, sur la base du principe : 1 entreprise = 1 voix, quelle que soit sa taille ?	x			
<p><i>Commentaire éventuel :</i></p>				
5. Êtes-vous pour ou contre l'encadrement du régime de la micro-entreprise et sa limitation à 2 ans ?	x			
<p> limiter la durée du régime de la micro-entreprise à deux ans encouragerait les entrepreneurs à planifier la croissance de leur activité et à se structurer davantage pour assurer la pérennité de leur entreprise. Cette transition</p>				

vers des formes juridiques plus complexes (SARL, SAS, etc.) permettrait de mieux protéger l'entrepreneur et de favoriser une gestion plus rigoureuse.

.../...

	Plutôt favorable	Partagé	Plutôt défavorable	Ne se prononce pas
6. Êtes-vous pour ou contre une meilleure accessibilité et une simplification de la REP Bâtiment (déchets) pour les TPE ?	X			
De nombreux artisans et petites entreprises du bâtiment se trouvent éloignés des centres de traitement des déchets agréés, rendant la gestion des déchets plus compliquée et coûteuse. La création de points de collecte supplémentaires et une meilleure répartition géographique des centres de traitement faciliteraient l'accès pour les TPE.				
7. Êtes-vous pour ou contre une formation obligatoire pour créer son entreprise dans le bâtiment ?	X			
Les entrepreneurs formés seraient mieux informés des réglementations en vigueur, qu'il s'agisse des normes de construction, des obligations en matière de sécurité, ou des exigences environnementales. Cela permettrait d'assurer une meilleure conformité et de réduire les risques de sanctions pour non-respect des lois				
Quelles sont pour vous les 3 priorités pour l'artisanat du bâtiment si vous êtes élu(e) ?				
1 – POINT N 1				
2 – POINT N 7				
3 – POINT N 5				

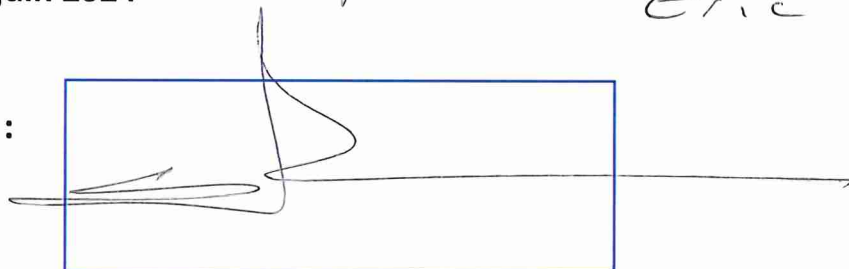
Vos réponses seront publiées sur notre site www.capeb71.fr. Vous pourrez y joindre un article d'une dizaine de lignes avec vos propositions.

CANDIDAT : MICHOUX Eric

Date : 24 juin 2024

Signature :

Mme Michoux Eric
Eric



A retourner à capeb71@capeb71.fr avant le 21 juin 2024.